



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 44400

## Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences pratiques de la suppression de la première classe sur les liaisons ferroviaires relevant de la tarification de banlieue. Certaines communes franciliennes sont desservies à la fois par des trains régionaux et des trains de grandes lignes. Dans ce dernier cas, les habitants de ces communes n'ont pas la possibilité d'acquérir des titres de transport de première classe, dans les gares de départ. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer les mesures concrètes qu'il entend prendre afin de mettre un terme à cette situation, au demeurant fort complexe, et permettre aux personnes qui le souhaiteraient de voyager en première classe.

## Texte de la réponse

Afin de répondre à la diversité des demandes de sa clientèle, la SNCF a créé, à la suite de la suppression de la première classe en Ile-de-France, un forfait destiné aux voyageurs qui ont la possibilité d'utiliser des trains de grandes lignes marquant l'arrêt en région parisienne. Ce forfait, qui permet d'utiliser les services de première classe des relations grandes lignes à l'intérieur des zones de carte orange choisies, se présente sous la forme d'un supplément au coupon mensuel. Une possibilité équivalente est offerte pour l'année aux titulaires de cartes intégrales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri Cuq](#)

**Circonscription :** Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44400

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2000, page 2086

**Réponse publiée le :** 3 juillet 2000, page 4001